

extrait**du registre des délibérations
du conseil municipal**SEANCE DU **MARDI 8 OCTOBRE 2019****2019-078**

Le mardi 8 octobre 2019, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 2 octobre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 26	Votes Pour : 22
Nombre de Membres présents : 21	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Jean-Vincent BOUSSIQUET, Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Philippe GUILLARD, Christelle LAMBERT, Martine GREAULT-CHIONNA, Jean SCHUBNEL, Gilberte RICHER, Marie-Françoise GENET, Didier PELLOT, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Marc PLOUZEAU, Anne LUMEAU, Michaël AUCLIN, Françoise FONFREDE, Luc CHRETIEN, Gaële BOURGEOIS, Catherine AOUILLE, Jean-Jacques LAPORTE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Brigitte CHOUTEAU à Jean-Jacques LAPORTE

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Julien BERTRAND, Marion FRANZELLA-SCHOOS, Bertrand MARCQ, Céline DELAGARDE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. AUCLIN

Décision modificative N° 2 budget 2019**Décision modificative n°2 :****Section Fonctionnement :****- Recettes de fonctionnement : + 142 068 euros**

- o Dotation de solidarité communautaire : + 86 166 euros.

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire a délibéré le 10 juillet 2019 pour fixer la dotation de solidarité communautaire et le montant du FPIC pour chaque commune.

Il a été acté pour la ville de Chinon une recette de 86 166 euros.

Le FPIC est pour 2019 de 253 349 euros.

Pour mémoire, le montant 2018 était de 89 735 euros et le FPIC s'élevait à 264 896 euros.



La contribution de la ville est en baisse en 2019 grâce au vote en conseil communautaire d'un coefficient de minoration de 12% prenant en compte notamment les charges de centralité.

Le reste à charge pour la ville en 2019 est de 167 183 euros au lieu de 175 134 euros en 2018.

- Subvention Caisse des Dépôts : 61 636 euros

Dans le cadre du projet Action Cœur de Ville, la Caisse des Dépôts a accepté de subventionner une partie des études réalisées en général à hauteur de 50% du montant HT :

- pour l'étude tourisme, une subvention de 12 400 euros
- pour l'étude mobilité, une subvention de 26 362 euros
- pour l'étude commerce : 12 862 euros
- pour l'étude attractivité des services : 10 012 euros

Soit un montant total de 61 636 euros.

La participation de la communauté de communes sera calculée après cette déduction.

- Dotation de compensation de la réforme de la TP : - 5 734 euros

L'Etat a notifié le détail des allocations compensatrices 2019 et il est constaté une baisse sur la dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : 201 474 euros au lieu de 20 7 208 euros inscrit au BP.

- **Dépenses de fonctionnement : 142 068 euros**

Il convient d'ajuster certains chapitres :

- Dépenses à reverser à la communauté de communes : + 20 000 euros.

Lors du BP 2019, il avait été inscrit des crédits pour la participation de la ville de Chinon au Centre technique Communautaire de Chinon.

Il convient d'inscrire également une participation pour les charges du centre technique de Savigny soit un montant de 20 000 euros par an.

- Transports collectifs : + 2 000 euros

La ville depuis deux ans a repris en charge les dépenses de transports scolaires. Une enveloppe de 24 000 euros est attribuée pour les déplacements scolaires. La ville s'est engagée à prendre en charge les coûts supplémentaires de transports pour que toutes les écoles puissent aller à la bibliothèque et à la ludothèque.

- Fournitures scolaires : + 2 500 euros

A la rentrée scolaire 2019, la ville accueille plus d'enfants scolarisés. Les enveloppes liées aux fournitures scolaires doivent être réévaluées.

- Etudes complémentaires projet Action Cœur de ville : + 30 000 euros

Les premiers diagnostics ont été rendus par les bureaux d'études et ils montrent la nécessité de faire des études complémentaires sur des points particuliers.

Par exemple, un focus a été fait sur le stationnement et les flux routiers.

- Migration de la messagerie de la ville : + 5 000 euros

La ville a une messagerie qui n'est plus à jour et qui doit migrer sur une nouvelle version ; de plus, l'ensemble des agents doivent désormais disposer d'une adresse professionnelle pour notamment toutes les formations CNFPT. Le surcoût est estimé cette année à 5 000 euros.

- FPIC : - 11 547 euros.

Le montant inscrit au budget primitif était un montant estimatif. La communauté de communes a décidé de prendre en charge une partie du FPIC et de ne pas répercuter le montant initialement dû par la ville.

- Dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants : + 20 000 euros

- Virement à la section d'investissement : 74 115 euros

Section d'Investissement :

- Recettes d'investissement : + 69 136.80 euros

- Opérations pour compte de tiers : - 4 978.20 euros

Il s'agit d'inscrire le montant exact en dépenses et en recettes des travaux d'urgence réalisés pour le compte du propriétaire pour le jeu de paume.

- Virement de la section de fonctionnement : 74 115 euros

- Dépenses d'investissement : + 69 136.80 euros

- Compte 10226: 18 657.79 euros

La ville de Chinon a trop perçu de la taxe d'aménagement. Elle doit reverser un montant de 18 657.79 euros.

- Compte 2135 : + 10 000 euros : aménagement de velux Espace Rabelais
L'ABF a autorisé la mise en place de trois velux au niveau du service des sports.

- Compte 21568 : défense incendie : 7 057.21 euros

Il convient de renforcer la défense incendie rue des grésillons ; La ville est en attente de devis mais elle inscrit une somme en DM pour pouvoir effectuer cette dépense avant la fin de l'année.

- Réseaux de voirie : 2151 : + 2 400 euros :

Au BP 2019, il a été voté de refaire la rue Bretonneau. Le projet des travaux a été soumis à l'ABF qui demande de l'enrobé grenailé. Le surcoût est de 2 400 euros.

- Compte 2158 : matériels sportifs : + 13 000 euros

La ligue de rugby a visité le stade Raymond Bourdon et a demandé certains achats urgents pour pouvoir maintenir les terrains dans les catégories nécessaires pour que le club de rugby puisse jouer en fédérale. Les dépenses principales sont la mise en place de plaques afin d'obstruer la partie basse des mains courantes, le changement de tous les petits poteaux présents sur le terrain pour qu'ils soient amovibles, l'installation d'un abri pour les entraîneurs sur le terrain n°2.

- Compte 2183 : matériel de bureau : + 13 000 euros

Une étude des postes de travail a été menée par l'ergonome du centre de gestion d'Indre-et-Loire. Il a rendu un rapport très complet qui préconise des adaptations mineures des postes de travail. Cependant, le coût de toutes ces adaptations est important. Il est prévu de mettre chaque année une somme au budget pour améliorer les conditions de travail. Cette année, il peut être inscrit 13 000 euros. Cela permettra de pallier aux urgences : installation de bras articulés sur les postes informatiques, remplacement de fauteuils.

Les locaux de la police seront équipés dès leur déménagement avec du matériel préconisé par l'ergonome. Il avait été inscrit au budget de changer le mobilier. Les crédits sont donc prévus pour ce service.

- Compte 2188 : matériel affaires scolaires : + 10 000 euros

Deux appareils de cuisine sont tombés en panne à la cuisine de l'école Mirabeau. Le matériel avait 24 ans.

- Travaux pour compte de tiers : - 4 978.20 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- APPROUVE la Décision Modificative N° 2 du Budget 2019 de la Ville de CHINON.

Fait à CHINON le 9 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **15 OCT. 2019**
de la publication le **15 OCT. 2019**

Fait à CHINON le **15 OCT. 2019**
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.